

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 16 juin 2025 – PROCES-VERBAL

Étaient présents :

- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse, vice-présidente,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Michel PELTIER, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Juliette GEOFFROY, CEDRA,
- M. Mathieu RIQUART, ASNR,
- M. Patrice TORRES, Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mmes Laetitia FAUGIERES et Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Étaient représentés :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA.

Étaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Philippe MANGIN, conseiller régional Grand Est,
- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois,

- Mme Claire PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. le Préfet de la Meuse.

Étaient invités :

- M. Robert FERNBACH, président de la commission « Risques »,
- Mme Claire MORAND (en visio) et M. Alexis GEISLER-ROBLIN, CPDP PNGMDR.

- Une fois l'ordre du jour épuisé, Mmes Julie DUMONT (Présidente), Georgette PEJOUX, Marie-Cécile BATTISTI, M. Luc MARTIN, membres de la CPDP PNGMDR, Mme Vanessa (secrétaire générale), M. Paul (secrétaire général adjoint) et Mme Sophie FOURNIER, CPDP PNGMDR.

1) Approbation du PV du CA du 24 mars 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

2) Projet de Lettre du CLIS

M. JAQUET indique que le projet est volontairement court (un recto-verso), pour rappeler ce qu'est le CLIS et quelles sont ses missions. Le numéro suivant, pour cet automne, sera plus conséquent, afin de présenter les thèmes développés lors de la réunion pour les 25 ans fin septembre.

En l'absence d'observation, le projet est validé pour une parution à la fin du mois. L'imprimeur actuel cessant son activité, il est suggéré de s'adresser soit à Bataprint, à Robert-Espagne, soit à l'imprimerie Guillemin à Wassy.

3) Point sur l'expertise IEER

M. STOLF fait part de la remise par l'IEER de son rapport préliminaire fin avril. Il a été transmis à l'ANDRA et aux membres de la commission « Risques ». Les observations de l'ANDRA, reçues la semaine dernière, ont été immédiatement retransmises à l'IEER.

En ce qui concerne la commission « Risques », les membres estiment que le document de l'IEER ne répond pas de manière assez claire à la demande du CLIS, qui était de vérifier que certaines recommandations (précisément ciblées) faites par l'IEER en 2011 trouvaient une réponse satisfaisante dans le dossier de DAC. Les observations qui vont être envoyées insistent sur ce point, afin que le travail réalisé soit réorienté dans le sens souhaité et traitent tous les sujets pointés. Le cas échéant, le délai pour la remise du rapport final sera rallongé.

4) Proposition d'expertise « Intrusion humaine »

M. FERNBACH rappelle qu'après une recherche compliquée, un expert trouvé via le réseau SITEX a adressé une proposition d'expertise des scénarios d'intrusion humaine involontaire dans le stockage développés par l'ANDRA dans la DAC. La première proposition ayant été jugée d'un coût trop élevé, et allant au-delà de la demande du CLIS, un échange a eu lieu avec M. NIEMEYER, qui a adressé une nouvelle offre (comportant l'analyse des conséquences mesurées par l'ANDRA pour chaque scénario et une comparaison avec les scénarios et leurs résultats dans le cadre d'une étude de sûreté pour le projet de stockage en Suisse), pour un montant de 20 000 € et une durée d'environ 3 mois.

Les membres du CA présents ou représentés donnent à l'unanimité leur accord pour que cette expertise soit lancée. Le rapport fera l'objet d'une présentation en AG (l'expert sera accompagné d'un traducteur).

5) Avancement de l'instruction de la DAC

M. STOLF présente les deux échéances à venir concernant l'instruction technique de la DAC : l'avis du Groupe Permanent d'Experts n°3 sur la sûreté après fermeture, les 25 et 26 juin ; puis le projet d'avis final de l'ASNR pour une publication cet automne, qui devrait être soumis à consultation du public. Selon M. RIQUART, l'avis final devrait bien être publié cet automne mais il n'est pas certain

qu'une consultation du public soit prévue à ce stade. Une restitution de l'ensemble du travail d'instruction sera en tout état de cause réalisé par l'ASNR au moment de la finalisation de son avis, selon un format à définir.

Dans le cadre du Dialogue technique consacré à la DAC, une dernière réunion se tiendra à Paris les 30 septembre et 1er octobre.

M. TORRES revient sur son intervention lors de la dernière AG, selon laquelle il était possible que les collectivités territoriales soient sollicitées pour avis sur le dossier de DAC avant la fin de l'année, et donc avant les élections municipales de 2026. Il confirme que cette option est toujours ouverte mais qu'elle est soumise à conditions, la décision revenant au Préfet. Il signale que les avis sont consultatifs et que le dossier ne porte que sur l'autorisation de construction, l'autorisation de mise en service étant une étape ultérieure.

Mme GEOFFROY constate que, au vu des deux premiers avis des Groupes Permanents, et de certains éléments contenus dans le rapport préliminaire de l'IEER, de nombreuses questions sont encore en suspens (des études prévues dans le dossier DR0 pourraient apporter des éléments de réponse, mais elles n'ont pas encore été réalisées). Elle souhaite que le CLIS fasse une demande officielle de prolongation de l'instruction technique.

Pour M. FERNBACH, il faut préalablement étudier les documents dont le CLIS dispose afin de recueillir des arguments, avant de lancer une telle démarche auprès de l'ASNR.

La commission « Risques » se réunira début juillet à cette fin et fera, le cas échéant, une proposition lors de la prochaine réunion du CA, en septembre.

6) 25 ans du CLIS

M. JAQUET rappelle que l'évènement prévu pour marquer les 25 (en fait 26) ans du CLIS aura lieu le vendredi 26 (mais pas 25) septembre à 18h00, à Ecurey. Il débutera, après l'accueil, par une table ronde avec trois intervenants : M. STOLF, sur l'information et la formation ; M. LHERITIER, sur les travaux des commissions ; Mme FRANÇOIS, sur les expertises. Puis une seconde table ronde avec deux intervenants : M. JAQUET, sur le CLIS dans les instances nationales ; et M. FLEURY, sur l'avenir du CLIS.

La réunion sera animée par Mme MILION, journaliste radio, et sera ouverte aux membres actuels du CLIS et les suppléants, aux anciens membres, aux personnalités des deux départements, et à la

presse, avec laquelle un temps d'échange est envisagé (pas au-delà, compte-tenu de la capacité de la salle). Elle sera suivie d'un buffet.

7) Débat public sur le 6ème PNGMDR

Mme DUMONT, présidente de la Commission Particulière du Débat Public chargée d'organiser le débat public sur le 6ème Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, présente son équipe et l'état actuel de sa mission, en phase de préparation avec des rencontres avec les parties prenantes (notamment l'ANCCLI et certaines CLI), celle avec le CA du CLIS étant son premier déplacement.

Il s'agit, après 2019, du 2ème débat public portant sur le PNGMDR, dont le maître d'ouvrage est la Direction Générale Energie et Climat (DGEC) du ministère de la transition écologique. Il est national, avec des approches locales, notamment via les CLI.

La CPDP a identifié 8 thèmes prioritaires : l'impact de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie sur le PNGMDR, le statut des matières radioactives, les déchets TFA liés au démantèlement, les déchets FAVL, le projet de stockage (alternatives, phase industrielle pilote), les coûts de la gestion des matières et déchets, les enjeux territoriaux (transports, santé...), et les déchets médicaux.

L'analyse du contexte est en cours, avant que soient définies les modalités pratiques, en lien avec les universités : choix d'un panel de 20 citoyens pour toute la durée du débat, cahiers d'acteurs, nombreux webinaires, en particulier pour les réunions nationales... En réponse à M. DEJAIFFE, qui note qu'il existe une fracture numérique dans les territoires concernés par le projet de stockage, Mme DUMONT estime que cela est pris en compte et que des moyens permettent d'y remédier afin de faire participer un maximum de personnes.

M. OLLIVIER s'interroge sur les moyens alloués à un débat de cette importance. Mme DUMONT indique que le budget de la CPDP est d'un peu plus d'un million d'euros pour 4 mois de débat, ce qui est une contrainte supplémentaire. En ce qui concerne le calendrier, il devrait débuter en octobre et 3 réunions sont prévues dans le Grand Est (sur les TFA, les FAVL et le projet de stockage).

A la suite de l'intervention de M. FERNBACH, Mme DUMONT signale que le débat de 2019 a réuni surtout des initiés, et peu le grand public. Mais il a initié de nouvelles modalités intéressantes, comme la clarification des controverses. Par ailleurs, l'actualité du nucléaire depuis ce premier débat a été très riche (projets d'EPR, SMR...).

Pour Mme FRANÇOIS et M. FLEURY, un nouveau débat n'est qu'un affichage et une perte de temps, tant qu'il n'est pas organisé de façon que tous les participants soient sur un pied d'égalité et avant que les décisions ne soient prises. Ils constatent le peu de cas qui a été fait des conclusions du débat de 2005, et d'une manière générale, l'absence d'impact des concertations, consultations, enquêtes publiques ou débats qui ont pu avoir lieu depuis 30 ans. Il s'agit surtout de donner bonne conscience aux décideurs.

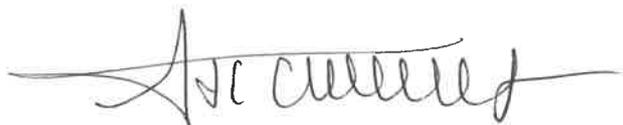
M. OLLIVIER confirme cette impression liée à la longue durée du processus : le projet est comme une locomotive sur des rails que rien ne semble pouvoir arrêter. Mme DUMONT rappelle d'une part que les débats publics ont parfois entraîné l'annulation de projets ou, pour celui de 2019, des inflexions de la gouvernance (avec la création de la commission « Orientation » du PNGMDR), d'autre part que le temps long donne aussi la possibilité de réfléchir à des alternatives. Pour MM. FERNBACH et GAILLARDIN, cette durée amène aussi une grande lassitude, avec des consultations sur des dossiers très lourds mais sans effet, tandis que les autres voies de recherche prévues à l'origine n'ont pas été suivies.

M. FLEURY revient sur la notion de vrai débat utile. Selon lui, il faudrait que le maître d'ouvrage soit obligé, à l'issue d'un débat, de tenir compte d'une partie des conclusions (comme, en 2005, la demande de recherche sur l'entreposage en subsurface). D'autres modalités d'expression du public, ayant une incidence sur la décision, pourraient également être expérimentées (comme les votations en Suisse). M. MARTIN précise qu'en l'état du droit, le débat public n'est pas le lieu de décision.

Pour finir, Mme DUMONT tient à rappeler que le projet de stockage n'est qu'un aspect du PNGMDR, même s'il est bien sûr l'un des plus importants. Pour Mme FRANÇOIS, il est surprenant de débattre de ce que l'on doit faire des déchets tout en continuant à en produire, et en laissant penser que tout est sous contrôle.

A Bure, le 22 septembre 2023

Le Président,



Jean-Louis CANOVA